DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 janvier 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE

VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Marcel BAUER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry

CARBIENER, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur

Sébastien ZAEGEL

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2017/026 - 06030 - Manifestations, réceptions et évènements
Subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

La commission permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des Amis du Mémorial de l'Alsace Moselle (AMAM) (5ème Rencontre des Mémoires)
 du 11 au 13 janvier 2017 à Strasbourg : 1 000 €;

- Lycée Jean Monnet (16ème édition du Carrefour des formations les 28 février et 1er et 2 mars 2017 à Strasbourg) : 1 000 €.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170109-lmc1106545-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/01/17